



L'accessibilité aux équipements dans l'Eure-et-Loir

Avec plus d'un habitant sur deux dans des communes peu et très peu denses, la concentration de la population de l'Eure-et-Loir est comparable à la moyenne régionale. Le temps d'accès aux équipements de biens et services usuels est également similaire à celui de la région, malgré un niveau d'équipement plus limité.

Hélène Lapeyre

Avec 73 habitants au km², l'Eure-et-Loir est le troisième département le plus densément peuplé de la région, derrière le Loiret et l'Indre-et-Loire.

Issue des travaux de la Commission européenne, une grille de densité permet de classer les communes selon quatre degrés de concentration de population, allant de territoires denses à très peu denses.

Plus de la moitié des habitants du département réside dans une commune peu dense ou très peu dense, proportion comparable à la moyenne régionale (figure 1).

1 Concentration de la population

Communes	Population					
	nombre, %					
	Eure-et-Loir	Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine		
Denses	76 623	17,8	583 293	22,8	24,6	35,5
De densité intermédiaire	124 816	29,0	686 001	26,8	33,1	29,1
Peu denses	178 565	41,5	1 085 873	42,5	37,3	31,2
Très peu denses	50 412	11,7	201 668	7,9	5,0	4,2
Total	430 416	100,0	2 556 835	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2011

En Eure-et-Loir, cinq communes sont considérées comme denses : Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant et Le Coudray. Le département compte vingt-sept communes de densité intermédiaire, dont quatre de plus de 10 000 habitants : Dreux, Châteaudun, Vernouillet et Nogent-le-Rotrou. Elles abritent 29 % de la population (figure 2).

Des temps d'accès dans la moyenne régionale

Le temps d'accès moyen à un panier d'équipements et services répondant aux besoins de la vie courante est de cinq minutes, dans la moyenne régionale.

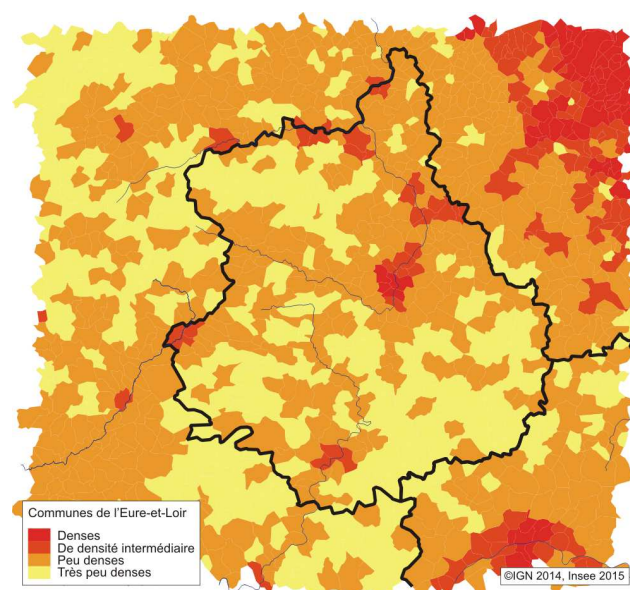
Dans le département, comme dans la région, un habitant

sur deux accède à ces équipements usuels en moins de quatre minutes. À l'inverse, un sur dix met plus de huit minutes pour les atteindre (figure 3).

La population des communes denses parvient rapidement à ces différents équipements, en moyenne en deux à trois minutes. C'est également le cas des habitants des communes de densité intermédiaire, en particulier les plus grandes.

Pour les habitants des communes peu denses ou très peu denses, un temps plus long peut être nécessaire qui peut atteindre treize minutes. Cependant, plus du tiers des habitants des communes peu denses met moins de cinq minutes pour accéder à ces équipements (figure 4).

2 Degré de densité des communes



Source : Insee, Recensement de la population 2011

Une diversité d'équipements plus limitée qu'en moyenne régionale

En moyenne, sur les vingt-deux équipements qui composent le panier, vingt sont présents dans les communes denses.

Avec treize équipements les communes de densité intermédiaire sont en moyenne moins bien dotées qu'au niveau régional. Dix communes sur les vingt-sept de la catégorie en ont moins de dix. Il s'agit de communes de moins de 2 000 habitants.

Une commune peu dense est pourvue en moyenne de cinq équipements, ce qui est inférieur au niveau régional. Le niveau d'équipement est cependant variable d'une commune à l'autre. Certaines n'en possèdent aucun, d'autres, comme Bonneval, Brou ou Courville-sur-Eure sont très bien dotées avec vingt équipements. De ce fait, dans ces dernières, les temps d'accès moyens sont faibles, compris entre deux et trois minutes.

Les communes très peu denses sont, quant à elles, un peu moins bien équipées qu'en moyenne régionale avec un seul équipement (figure 5).

Un accès aux équipements orientés vers les jeunes dans la moyenne régionale

Un panier d'équipements à destination des jeunes adultes a été conçu, regroupant treize équipements tournés vers l'emploi, la formation, les loisirs et les soins spécifiques.

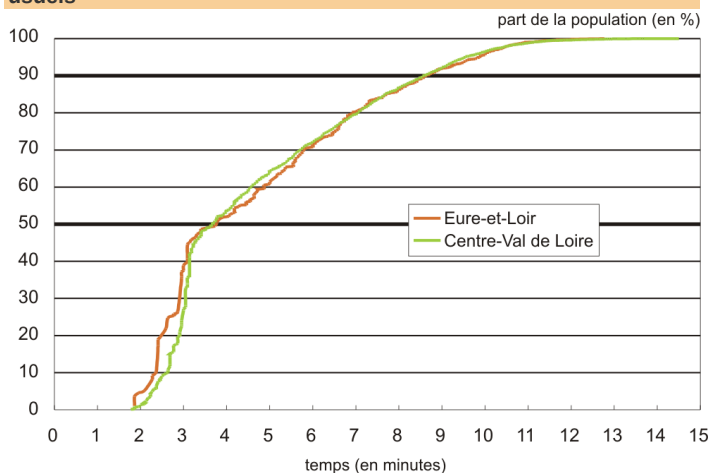
En Eure-et-Loir, le temps d'accès moyen à ce panier est semblable à la moyenne régionale, avec un peu moins de douze minutes.

Les populations des communes denses ou intermédiaires mettent entre cinq et dix-sept minutes pour atteindre ces équipements spécifiques. À Chartres, Luisant, Dreux, Châteaudun ou Vernouillet, l'accès à ce panier d'équipements est aisé, avec un temps moyen de cinq à six minutes.

À l'inverse, treize minutes seront en moyenne nécessaires aux habitants de Nogent-le-Rotrou pour parvenir à ces équipements spécifiques, alors que deux minutes suffisent pour les équipements usuels.

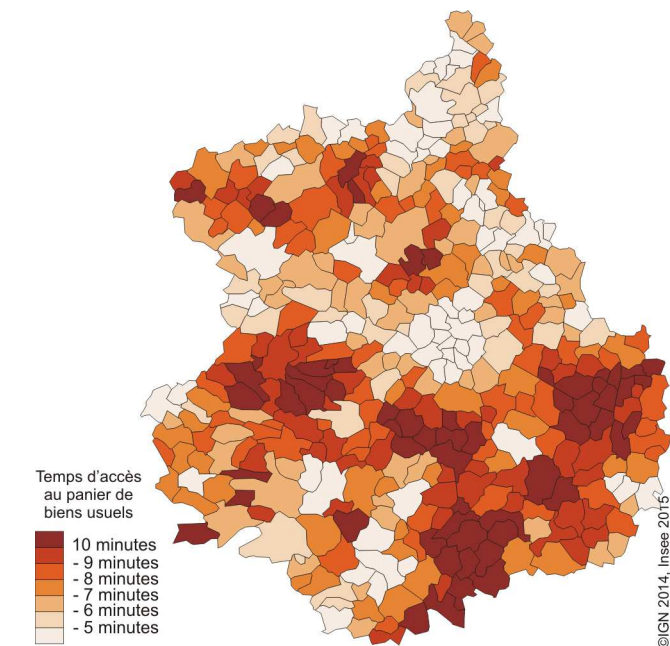
Dans les communes peu et très peu denses, le temps d'accès moyen peut atteindre vingt-sept minutes. ■

3 Temps d'accès de la population au panier de biens et services usuels



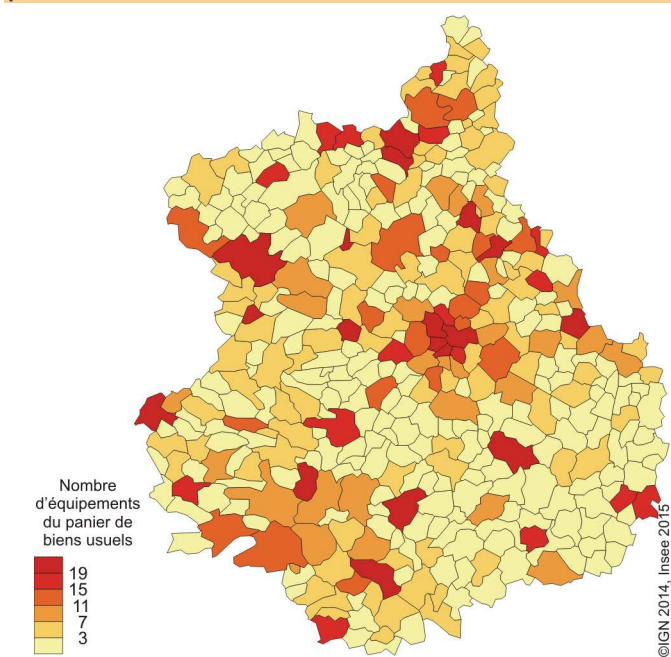
Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrix

4 Temps d'accès au panier de biens et services usuels



Source : Insee, BPE 2013, distancier Métrix

5 Nombre d'équipements du panier de biens et services usuels présents dans la commune



Source : Insee, BPE 2013

Méthodologie et sources

La typologie européenne Degré d'urbanisation est une classification conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de un km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

En appliquant une méthode identique sur les zones moins denses, on forme des mailles qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Définitions

Le **zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente, ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Dans le cadre du croisement entre la nouvelle grille de densité et le zonage en aires urbaines, les autres communes multipolarisées ont été rattachées aux communes périurbaines.

La **base permanente des équipements** (BPE) répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet de mesurer le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Paniers d'équipements et services

Les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidéré. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Temps d'accès : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier. Une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie, ni de coiffeur, qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Météo et représentent des temps de parcours par la route. Ainsi, pour chaque commune, on dispose du temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 69 52 52

Chef de projet :
Corinne Chevalier

Directeur de la publication :
Jean-Michel Quéllec

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN : 2262-5828
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 20, janvier 2016
- L'accès aux services, une question de densité des territoires, *Insee Première* n° 1579, janvier 2016

